

## PROCÈS-VERBAL DU CONSEIL DE LA MUNICIPALITÉ DE GRAND-MÉTIS (QUÉBEC)

**Procès-verbal** d'une séance ordinaire du Conseil de la municipalité de Grand-Métis tenue le 3 juin 2019, 19h30 à la salle municipale de Grand-Métis sous la présidence de **Rodrigue Roy, maire**

### 1. OUVERTURE DE LA SÉANCE

Sont présents les conseillers :

madame Suzie Ouellet, monsieur Philippe Carroll, monsieur Jocelyn Fournier, madame Lucienne V. Ouellet, monsieur Jacques Vachon, Monsieur Raymond L'Arrivée le tout formant quorum sous la présidence de **Rodrigue Roy** maire.

Assiste également à l'assemblée Mme Chantal Tremblay, directrice générale et trésorière de la municipalité de Grand-Métis.

La séance est ouverte à 19h30.

### 2. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Rés. : 2019-101

Il est proposé par madame Lucienne V. Ouellet et résolu à l'unanimité des conseillers présents, d'adopter l'ordre du jour suivant, tout en maintenant le point varia ouvert.

### 3. APPROBATION ET ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE TENUE EN MAI

**ATTENDU QUE** tous les membres du Conseil ont reçu une copie du procès-verbal de la séance du 6 mai 2019 à l'intérieur du délai prévu au Code municipal, la Directrice générale est dispensée d'en faire la lecture ;

**ATTENDU QUE** les membres du Conseil municipal ont pris connaissance du contenu du procès-verbal ;

Il est dûment proposé par monsieur Philippe Carroll et résolu à l'unanimité des conseillers présents :

Rés. : 2019-102

**D'APPROUVER ET D'ADOPTER**, tel que présenté, le procès-verbal de la séance tenue le 6 mai 2019.

### 4. ADMINISTRATION ET FINANCES

#### 4.1 APPROBATION DE LA LISTE DES COMPTES À PAYER ET AUTORISATION DE PAIEMENT

**ATTENDU QUE** la directrice a remis à chacun des conseillers la liste des comptes à payer au 3 juin 2019 ;

Il est dûment proposé par monsieur Jocelyn Fournier et résolu à l'unanimité des conseillers présents :

**D'APPROUVER** la liste des comptes à payer et d'autoriser la trésorière à en effectuer les paiements des comptes qui se détaillent comme suit :

Service de la paie (mois) :	9 688.20 \$
Dépenses incompressibles payées en (mois)	602.07 \$
Comptes à payer du mois :	36 180.22 \$

## **4.2 DÉPÔT DU RAPPORT DU MAIRE**

Conformément à l'article 955 du Code municipal, monsieur Rodrigue Roy, maire présente le rapport sur la situation financière. Une copie du document sera transmise à chaque adresse civique de la municipalité par le biais du journal municipal et sera publiée sur le site internet.

Rés. : 2019-104

Il est proposé par monsieur Jacques Vachon et adopté à l'unanimité d'accepter le dépôt de ce rapport aux archives publiques de la municipalité.

## **4.3 ACHATS REGROUPÉS EN SÉCURITÉ CIVILE**

Il est proposé par monsieur Jocelyn Fournier et adopté à l'unanimité que le conseil donne son avis d'intérêt pour l'achat regroupé du logiciel d'alerte à la population Telmatik qui a été retenu par les municipalités lors de la dernière rencontre en sécurité civile.

Rés. : 2019-105

## **4.4 FÊTE DES BÉNÉVOLES**

Dans le cadre de la semaine de l'action bénévole, le *Comité des loisirs intermunicipale* a organisé à un 5 à 7 des bénévoles de Padoue, Saint-Octave-de-Métis et Grand-Métis, le vendredi 24 mai dernier, aux *Jardins de Métis*. Ce fut un réel succès, près de 50 bénévoles des trois municipalités était présent.

Comme le coût de l'activité s'est avéré un peu plus haut, le comité fait la présente demande aux municipalités pour aider à payer la différence du coût projeté qui était de 1000\$

Rés. : 2019-106

Il est proposé par monsieur Raymond L'Arrivée Carroll et résolu à l'unanimité des conseillers présents de leur attribuer un montant d'environ 100\$ comme contribution dans le cadre de cette activité.

## **5. URBANISME ET VOIRIE**

5.1 Aucun point à l'ordre du jour.

## **6. CORRESPONDANCE**

### **6.1 DEMANDE D'APPUI FINANCIER POUR LE 50<sup>e</sup> DE L'ÉCOLE DU MISTRAL**

Étant donné le grand nombre de ce genre de demande fait à la municipalité et étant donné que la MRC donne déjà un montant pour cette activité. Le conseil a décidé de ne pas participer pour le moment.

## **7. VARIA**

### **7.1 CONCOURS DES MUNICIPALITÉS - DÉFI VÉLO PLEIN AIR 2019**

Le Défi Vélo Plein air aura lieu les 13 et 14 juillet prochain et passerons par le chemin de la Pointe-Leggatt le dimanche 14 juillet en avant midi.

Le concours est de devenir supporteur des cyclistes qui participeront à l'évènement en organisant un rassemblement pour les encourager lors de leur passage dans notre municipalité. La municipalité qui se sera le plus démarqué, remportera le prix du président, un montant de 1000\$ qu'elle pourra investir pour mettre en place un projet sportif. À voir avec la ressource en loisir.

## **7.2 EMPLOI ÉTÉ CANADA**

Résultat de l'évaluation de notre demande d'Emplois d'Été Canada.

Le ministère nous a avisé que bien que notre demande ait été jugée admissible, le budget dont ils disposent pour notre circonscription n'est pas suffisant pour financer notre demande.

Rés. : 2019-107

Il est cependant proposé par monsieur Jacques Vachon et résolu à l'unanimité par le conseil d'aller tout de même de l'avant avec l'embauche d'un étudiant pour une période de 6 semaines au salaire de 12.75\$ l'heure pour une semaine de 40 heures.

## **7.3 ACHAT D'UNE FLÈCHE DE SIGNALISATION**

Considérant que la municipalité doit faire l'acquisition d'une flèche de signalisation afin de se conformer aux nouvelles exigences du Ministère des Transports;

Considérant que la municipalité a reçu une offre de Dickner, Carquest, Signel Services inc., et Signalisation Lévis, pour l'acquisition d'une flèche de signalisation avec gyrophare ainsi qu'un d'un support articulé pour installation dans la boîte de la camionnette;

Rés. : 2019-108

Il est proposé par monsieur Philippe Carroll et résolu à l'unanimité des conseillers présents, que la municipalité mandate, Madame Chantal Tremblay, de faire l'achat d'une flèche de signalisation auprès de Carquest, Mont-Joli.

## **7.4 IDENTIFICATION DE LA CAMIONNETTE**

Attendu que la municipalité a demandé à 2 entreprises de la région pour la fabrication d'autocollant pour identifier la camionnette du service de voirie;

Rés. : 2019-109

Il est proposé par Monsieur Raymond L'Arrivée et résolu à l'unanimité des conseillers présents de donner le contrat gré à gré à LAMIJAC de Rimouski pour environ 250\$ pour fabriquer 2 autocollants pour les portes et un pour le panneau arrière.

## **8. PÉRIODE DE QUESTIONS**

Aucun citoyen n'assiste à l'assemblée.

## **9. LEVÉE / AJOURNEMENT DE L'ASSEMBLÉE**

À 20h05 l'ordre du jour étant épuisé :

Rés. : 2019-110

Il est dûment proposé par madame Lucienne V. Ouellet et résolu à l'unanimité des conseillers présents DE LEVER la présente séance.

\_\_\_\_\_  
M. Rodrigue Roy, maire

\_\_\_\_\_  
Chantal Tremblay, dir.gén.

*Je, Rodrigue Roy, maire de la Municipalité de Grand-Métis, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal du Québec.*

\_\_\_\_\_  
Rodrigue Roy, Maire

Procès-verbal signé le \_\_\_\_\_ 2019